



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal Comité de Pétanque de la Gironde

Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

17 rue de la Moulinatte - 33130 BEGLES - Tél 05 56 85 87 18 - Fax 05 56 85 87 24
Mail : cd33@petanque.fr - Site WEB Comité Gironde : www.comitepetanquegironde.fr

TOURNOI FEMININ de CLUBS 2024 – REGLEMENT

Article 1 - préambule

Le Comité, sur proposition de la Commission Féminine, organise en 2024, un tournoi spécifique ouvert aux joueuses licenciées non engagées sur la compétition officielle des Championnats de clubs, faute d'effectif suffisant. Aucun enjeu particulier n'est en vue, si ce n'est celui de participer à des rencontres amicales dans un esprit sportif ayant comme cadre le règlement national du jeu de pétanque.

Article 2 - encadrement

Le pilotage de ce tournoi est placé sous la conduite des référentes suivantes :

Odile COQUILLAS 06 83 86 44 83

Marie Madeleine DODIN 06 49 83 20 34

Adresses mail pour la transmission des résultats dans les 48 heures : ccl33@petanque.fr ou ocl.co.lmnp33@orange.fr.

Article 3 - modalités

Les 8 équipes de clubs régulièrement inscrites sont réparties en 2 poules A et B, de 4 équipes chacune.

Après tirage au sort, l'ordre des rencontres au nombre de 4 pour chaque équipe, permet de recevoir par 2 fois et de se déplacer par 2 fois. (N.B. chaque club exempt 1 fois).

Le calendrier est arrêté sur les journées des dimanches 24 mars ; 15 septembre ; 22 septembre à 9 heures ou 14 heures après entente des clubs, en ce qui concerne les phases de poules.

Un classement sera établi à chaque fois, sur la base d'une victoire à 3 points - d'un match nul à 2 points - d'une défaite à 1 point (et d'un forfait à 0 point).

À l'issue de ces 3 journées, les phases finales rassembleront les 2 équipes ayant terminé en tête de chaque poule, le dimanche 6 octobre (lieu restant à définir) sur le programme suivant :

- 1/2 finales le matin : la 1ère de la poule A contre la 2ème de la poule B
la 1ère de la poule B contre la 2ème de la poule A
- Finale l'après-midi entre les 2 vainqueurs et petite finale de classement pour les 3ème et 4ème places.

Article 4 - nature des épreuves

Chaque équipe de club est composée de 4 joueuses (avec 1 remplaçante possible sur une doublette ou la triplète), Il est toléré que 3 joueuses seulement puissent participer. Une des joueuses tient le rôle de capitaine et remplit en conséquence la feuille de match.

L'ordre et la valeur des parties sont les suivants :

- 4 TETE A TETE comptant pour 1 point chacun, soit un total de 4 points
- 2 DOUBLETES comptant pour 2 points chacune, soit un total de 4 points
- 1 TRIPLETTE comptant pour 4 points

Le total maximum est donc basé sur 12 Points.

Le match nul est possible en poules - pour les demi-finales et la finale, si égalité, un petit tir de départage est prévu sur 4 joueuses de chaque côté.

En cas de forfait ponctuel, le club gagnant enregistre un goal average de 7 points.

Article 5 - organisation matérielle

Les clubs recevant mettent à disposition leurs installations : terrains délimités - accueil des 2 équipes - sanitaires à proximité - petite buvette. Il n'est pas nécessaire de demander un arbitre officiel - en tant que de besoin, un dirigeant du club accueillant fera office d'arbitre.

La tenue de club est obligatoire, de façon à bien identifier les participantes.

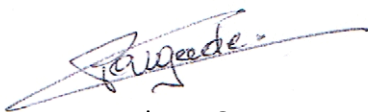
L'engagement à cette compétition est gratuit. Des récompenses sont prévues par le Comité, sur un budget spécialement dédié.

Article 6 - divers

Toute question ou précision non prévue ci-dessus sera soumise aux référentes, par simple appel téléphonique.

Bègles, le 11 mars 2024

Le président du CD 33



Bernard PARGADE

la responsable d'organisation,



Odile COQUILLAS